

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LABORATOIRE DE MRM DU 17 DECEMBRE 2019

Présents : P. Loup, A. Loubès, N. Commeiras, S. Spring, A. Morinière, A-S. Fernandez, F. Le Roy, R. Meissonier, F. Lasch, J-M Courrent, C. Maurel, Y. Benabdellaziz, Gilles Sere de Lanauze, D. Vidal

Excusés : P. Chappelier, R. Ologeanu-Taddei, A-S. Cases

- 14h00 la séance est ouverte

Frédéric Le Roy demande qui représente les groupes, les personnes s'expriment à tour de rôle.

Carole Maurel : Marketing - Jean-marie Courrent : PME - Nathalie Comeiras : RH et Santé pour Irène Georgescu - Anne Loubès : Management responsable - David Vidal : marketing - Régis Meissonnier : SI - Sophie Spring : Comptabilité - Finance : non représenté

Frédéric Le Roy annonce qu'il y a une décision importante à prendre concernant les tutelles et partenaires.

I) Tutelles et partenaires pour MRM

Frédéric Le Roy annonce avoir eu une discussion approfondie avec Jacques Mercier sur la question des tutelles.

a) Tutelle : Etre tutelle correspond à un engagement assez fort qui consiste : 1) à avoir un budget entièrement mutualisé, 2) à mutualiser également les contrats doctoraux et 3) à avoir la signature des tutelles sur toutes les publications du labo.

Deux établissements qui s'engagent comme tutelles d'un laboratoire sont le plus souvent de taille équivalente ou proche. Ils apportent un nombre équivalent ou proche de chercheurs, de budget, de CD, etc. Le laboratoire est ainsi une Unité Mixte. C'est le cas typique des Unités Mixtes UM-CNRS ou UM-IRD.

MRM a pour l'instant deux tutelles : UM et Perpignan.

- UM donne un budget de 120 000 € annuel à MRM
- Perpignan ne finance pas directement MRM mais alloue un budget interne pour financer les MCF et Professeurs qui appartiennent à MRM. Il n'y a pas de pot commun.

Dans le cadre d'un statut réel de tutelle, Perpignan devrait donner directement un budget à MRM (comme le fait MBS qui n'est pas tutelle ...). Perpignan devrait également allouer des CD à MRM. Les membres de MRM faisant partie de Perpignan devraient ajouter UM sur leurs articles de recherche. Réciproquement, tous les enseignant-chercheurs de l'UM devraient signer également UM (en premier) et UPVD (en second).

b)Partenaire ou associé :

Dans le cadre d'un établissement partenaire, les règles sont moins contraignantes. L'établissement partenaire conserve son budget. L'établissement tutelle et l'établissement associé ne sont pas contraints sur la signature des articles.

Ce statut correspond de facto aux pratiques avec l'Université de Perpignan, qui garde son autonomie budgétaire, ses CD et sa liberté de signature.

MBS est un partenaire, qui se comporte comme une tutelle sur le plan du budget (dotation de 45 000 euros par an) mais comme un partenaire pour la signature (pas de signature UM sur les articles des membres permanents de MBS)

Frédéric Le Roy pense que le conseil de MRM doit fixer une doctrine pour les tutelles et les associés de MRM correspondant aux normes en vigueur.

- 1) Les tutelles sont des établissements qui apportent des ressources proches en termes de nombre de membres permanents, de dotation budgétaire, de CD, etc. Elles mutualisent leurs ressources au sein de MRM et les membres de MRM sont tenus de signer leurs articles au nom de toutes les tutelles.
- 2) Les établissements associés sont liés à MRM par une convention qui définit le partenariat. Ils ne sont pas tenus de mutualiser leurs budgets et leur CD, et leurs membres ne sont pas tenus de signer leurs articles du nom de la tutelle.

En suivant ces propositions, aucun autre établissement autre que l'UM ne semble être en mesure d'être tutelle de MRM.

- 1) L'Université de Perpignan engage une dizaine de membres relativement aux 100 membres de l'UM. Elle conserve son budget et ses CD, et ne signe par UM sur ses articles.
- 2) MBS engage un beaucoup plus grand nombre de membres (plus de 60) ainsi qu'un budget (45 000 euros), mais ne partage pas la signature.

Régis Meissonier intervient dans ce sens-là. Il affirme que cela ne paraît pas cohérent car l'associé se comporte comme une tutelle et vice versa. Il y a le problème de signature. Si nous devons respecter les règles, peu de collègues signerait de la double tutelle UM et Perpignan, à part si nous inventions un sigle.

Gilles Sere de Lanauze questionne sur le lien entre tutelle et affichage.

Frédéric Le Roy explique que nous sommes UM et qu'il convient de signer UM.

Sophie Spring relance la problématique de l'Université de Perpignan et les conséquences sur le statut de Fabienne Villesèque-Dubus et de ses collègues.

Une discussion est alors lancée.

Frédéric Le Roy considère qu'il ne s'agit pas d'une question de personne ou d'établissement mais de définition de statut (tutelle et partenaire). Ces statuts ne sont pas de son fait, mais correspondent à ceux en vigueur à l'Université.

Nathalie Commeiras ajoute que ce sont les conditions requises du moment qu'il convient de respecter relativement au statut demandé.

Jean-Marie Courrent assure qu'il avait plaidé pour que l'UPVD soit rattachée à MRM et que ce ne sont pas les collègues mais la direction de l'UPVD qui bloquait.

Frédéric Le Roy rappelle qu'il y a eu un conflit entre l'UM et Perpignan au sujet de l>IDEX, mais que ce n'est pas le problème ici. L>IDEX un problème d'Université, ce n'est pas à notre niveau. En revanche MRM, doit s'attacher à définir les critères correspondant aux statuts des établissements tutelles ou partenaires.

Vote sur les statuts

Frédéric Le Roy rappelle les éléments permettant de définir un établissement comme tutelle ou comme associé (cf. plus haut), et demande un vote sur l'adoption de ces éléments comme critères pour définir si un établissement est tutelle ou associé pour MRM.

➤ **Cette décision est votée à l'unanimité**

Frédéric Le Roy rend ensuite compte d'une discussion qu'il a eue avec Jacques Mercier sur les relations entre les labos et les Ecoles Doctorales. Un labo comme MRM ne peut avoir qu'une seule Ecole Doctorale, sauf si des chercheurs au sein de labo sont dans une discipline qui n'est pas couverte par l'ED de rattachement. Par exemple, si un chercheur en droit faisait partie de MRM, MRM pourrait être rattachée également à une ED « droit ». Le texte ne prévoit pas la question géographique.

Enfin, Frédéric Le Roy informe que la politique de l'UM s'articule autour des établissements qui vont constituer la nouvelle université de Montpellier (MUSE). L'UM n'est donc pas dans une stratégie régionale mais dans une stratégie MUSE. Les établissements qui ne font pas partie de MUSE n'ont a priori pas vocation à être tutelle d'un laboratoire de MUSE comme MRM. Ils peuvent toutefois être des établissements associés.

Jean-Marie Courrent souligne que Muse porte sur la gouvernance et non sur les projets recherche.

Anne Loubes ajoute que c'est une injection très forte. La présidence est en train de travailler sur une université cible comme système d'accréditation. La gestion de l'UM choisit collectivement de s'inscrire dans le projet MUSE. Ils ont un problème avec Sup agro qui ne veut pas. Il y a une logique collective, intéressante, il faut aller jusqu'au bout, il faut se rassembler face à ces projets d'envergures.

Dans MUSE, le Président veut que nous respections la charte de signature de l'UM. Ce n'est pas qu'UM, c'est aussi le fondement : soigner, nourrir, protéger. Nous devons être intéressés, nous avons tendance à être associés à des supports mais ce qu'il faut, c'est être présents.

Frédéric Le Roy considère que, dans ce contexte, la stratégie de MRM a vocation à s'inscrire dans la stratégie Muse. Il rappelle que cette stratégie, qui s'est traduite par l'intégration de nombreux labos CNRS, a permis à l'UM d'être classée dans le top 200 mondial (classement de Shanghai) et à la première place de ce classement en Ecologie.

Frédéric Le Roy informe qu'il est absolument nécessaire de signer Université de Montpellier en premier (cf. charte graphique de l'UM).

En conséquence, Frédéric Le Roy demande la position du conseil par rapport à l'inscription de la stratégie de MRM au sein du projet MUSE. Cette position est approuvée à l'unanimité.

II) La signature pour les enseignants-chercheurs de MRM+HAL

a)Charte

Frédéric Le Roy explique que nous allons avoir un budget en fonction de la charte à respecter. Pour l'an prochain, nous avons 123 000 € de dotation mais c'est la dernière année de dotation pleine. Nous sommes à 17% de papiers conformes à la charte de signature. En appliquant la décote prévue pour non-respect de la charte nous serons à 83 000 €. Cela tient à l'importance des membres de MBS dans les publications de MRM. Ces membres de MBS ne signent pas UM.

Franck Lasch affirme que chez MBS, ils signent MBS mais en remerciement ils mettent MRM et Labex, c'est la seule solution possible pour l'instant.

Frédéric Le Roy confirme que nous avons beaucoup de publications MBS.

Par ailleurs, les labos CNRS dans le périmètre MUSE ont adopté la charte de signature de l'UM. Tous les chercheurs du CNRS n'approuvent pas nécessairement mais se conforment à la charte.

Frédéric Le Roy préconise et encourage d'essayer de respecter notre chartre et compte sur les responsables de groupes pour pousser les membres de MRM à signer « Université Montpellier » en 1^{er} puis MRM afin que nous respections la charte.

b)Budget

Frédéric Le Roy attire l'attention sur un autre sujet. Nous avons sous utilisé le budget en 2 ans. Il faut faire un budget prévisionnel pour 2020. Le débat est lancé. Frédéric Le Roy propose de partir sur un budget prévisionnel qui dépasse la dotation annuelle, et éventuellement de faire les ajustements en fin d'année si le budget est effectivement dépassé. Frédéric Le Roy encourage à dépenser plus et surtout de dépenser d'abord sur le budget MRM.

➤ Oui à l'unanimité

III) Les évènements MRM pour 2020-2022 (format de l'AG, journées MRM thématiques)

1) Visite HCERES

Frédéric Le Roy insiste sur la présence de tous lors de la visite de l'HCERES. Encore une fois, il compte sur les Directeurs de groupes pour impliquer l'ensemble des membres de MRM, Frédéric Le Roy voudrait que l'amphithéâtre soit plein le matin du 30 janvier. Les axes seront présentés par la direction et les groupes par les responsables de groupe.

Anne-Sophie Fernandez propose de se mettre d'accord sur les présentations.

David Vidal propose également de s'accorder sur les présentations.

Frédéric le Roy dit que nous pouvons partir sur 10 minutes et de mettre en avant une action majeure et non 10.

Régis Meissonnier intervient et invite à mettre en avant des actions, de trouver un côté un peu vivant !

2) Assemblée générale 2020

Frédéric Le Roy annonce que Régis Meissonnier et lui-même souhaitent organiser une assemblée générale fin juin - début juillet 2020. Le but serait d'avoir des présentations internes le matin et une thématique ouverte l'après-midi.

Frédéric Le Roy a participé à l'AG du CEEM et explique qu'ils ont été invités pour créer la transversalité et que cela peut créer des synergies.

Frédéric Le Roy propose le planning suivant : le matin chaque groupe présenterait ce qu'il fait, mettrait l'accent sur ce qui est central. En effet, les membres des groupes ignorent souvent ce qui se passe dans les autres groupes ! Frédéric Le Roy pense que ce serait bien de dialoguer entre groupes. Le but étant de créer des interactions entre les groupes. « Nous pouvons demander à chaque responsable de groupe comment on contribue aux axes ; les responsables de groupes présentent leurs groupes, disent s'ils contribuent aux axes et ce qu'ils envisagent. ».

Anne Loubes suggère de montrer ce qu'il se passe dans les groupes en termes de contribution aux axes transversaux.

Gilles Sere de Lanauze rappelle que leur axe est essentiellement marketing et finance et qu'il souhaiterait élargir aux autres groupes.

7

Régis Meissonnier conseille de donner la parole à des chercheurs comme Pierre Loup qui a fait une thèse SI en étant au groupe RH, et que ce sont sur des thématiques différentes mais à la croisée de plusieurs disciplines.

Frédéric Le Roy dit que Régis Meissonnier se propose d'inviter Edgar Morin pour l'après-midi. L'accent serait mis sur la transdisciplinarité.

Régis Meissonnier explique que « la complexité peut nourrir la pluridisciplinarité ». Il considère que lorsque nous creusons un peu, nous arrivons aux mêmes attentes, au-delà de l'intérêt de faire l'interdisciplinarité, nous travaillons avec des gens qui n'ont pas le même langage, « manager dans transdisciplinarité ». Il explique que dans la pensée complexe cela correspond au schéma du cerveau. Evidemment, ce n'est pas la même en Asie et chez nous. En effet, nous n'avons pas la même attente (nous : descendant de Descartes).

Régis Meissonnier affirme que c'est la pensée complexe et pose la question de faire une recherche sur la base de cette pensée complexe. D'ici juin il espère que nous aurons avancé (un doctorant de Paris Dauphine fait sa thèse sur la pensée complexe). « La transdisciplinarité ou la pensée complexe », il pense que nous pourrions faire faire à Edgar Morin une intervention de 2 heures sous forme d'interview. Cela dépend de ce que nous voulons. En conséquence, il faut rester clair sur le message que nous voulons donner.

Anne Loubes intervient pour demander ce que dit Edgar sur la pensée complexe. Nous imaginons les imbrications, nous n'allons pas nous tordre et reprogrammer notre cerveau ! A quoi sert le management ? Anne Loubes dit qu'elle est en train de lire son ouvrage, que les phénomènes sont interconnectés dans la vie, pour conclure elle aimerait avoir son avis e direct !

Frédéric le Roy souligne que la pression de publication va à l'encontre de la transdisciplinarité.

Régis Meissonier dit que nous nous rendons compte que la recherche est tellement spécialisée ! Et que nous prenons en considération la manière dont sont développés, sur le plan éthique et psychologique, et qu'il est inquiet du fait que la recherche se spécialise. En effet, les sujets peuvent être abondants. Il pense que nous pouvons lui proposer une conférence format classique où quelques membres d'une chaire lui poseraient des questions où chaque groupe poserait des questions. Frédéric le Roy propose que chaque groupe témoigne, et que ce soit vivant, sur des questions concrètes.

Frédéric Le Roy considère qu'il convient d'être proactif sur Muse. C'est à nous de définir la place du Management dans Muse. Il convient de se poser ces questions sur les 10 prochaines années MUSE. Il affirme que nous allons être confrontés à cela. En conséquence, il faudrait demander au groupe un travail préalable : un vrai projet.

Gilles Sere de Lanauze propose un projet présenté par un responsable de groupe, une vision de Muse. Anne-sophie Fernandez pense à un speech de 5 minutes, poster et lancer de nouveaux projets. Anne Loubes se demande comment ils évaluent les appels à projets. Elle pense qu'il faudrait que nous regardions cela car ils vont lancer des appels à projets.

Frédéric Le Roy annonce qu'il va se renseigner et préconise de commencer l'assemblée générale par cela. Cela doit être porté par MRM. Nous pouvons commencer à rappeler ce qu'est un projet MUSE ?.

Nathalie Commeiras dit que nous pourrions répondre à certains projets. Nathalie Commeiras demande s'il y en a qui travaille sur 1 projet interdisciplinaire ?

- 16h08 la Séance est levée